

**GARDIENS ET EMPLOYES D'IMMEUBLE :**  
**LA CONVENTION COLLECTIVE**

**DATE ET DURÉE**

1 journée de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

**PUBLIC VISÉ**

- Services du personnel, syndicats, ou toute personne en charge de gérer des gardiens, concierges et employés d'immeubles
- Pas de prérequis nécessaire

**OBJECTIFS**

Connaître les règles de droit applicables au contrat de travail des gardiens, concierges et employés d'immeubles

**MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Les participants seront amenés à travailler individuellement et en sous-groupe, avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera animée par Maître Laurence GUEGUAN-GELINET, avocat au Barreau de Paris - spécialiste en immobilier.

**CONTENU DE LA FORMATION**

**Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h**

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponse

**1. Classification des emplois**

Champ d'application de la convention

**2. Conditions générales de travail**

Le contrat de travail

**3. Gérer les repos et les congés**

**4. Maîtriser la rupture du contrat de travail**

**SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

#### COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 444 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 370 € HT)
  
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions aux modules d'une journée : Pack 2 jours (voir bulletin d'inscription),  
-15% pour 3 inscriptions, -20% pour 4 inscriptions et plus